

Annexe n° 2

NOMINATION ET MISSIONS DU PERSONNEL DE SECURITÉ INCENDIE

Descriptif de l'évènement	
Manifestation	
Date	
Horaires de la manifestation	
Locaux loués	

Compte tenu de la nature de la manifestation et du nombre de participants attendus, le service de sécurité devra se composer de la façon suivante :

- 1 agent de sécurité incendie référent :

Nom :

Prénom :

Numéro de téléphone :

- 2 personnes désignées par l'utilisateur qui peuvent être employés à d'autres tâches :

Nom Prénom	Numéro de téléphone

Service de représentation :

- 1 agent SSIAP 1 en complément du service de sécurité incendie ainsi que les deux agents recrutés pour assurer le service de représentation devront se présenter à l'agent de sécurité référent avant l'ouverture des portes au public, pour effectuer une visite complète des lieux et recevoir les consignes de sécurité.

Nom :

Prénom :

N° de téléphone :

Fait à Moréac en double exemplaire.

Faire précéder les signatures de la mention « lu et approuvé ».

L'organisateur

L'exploitant